

Signification par affichage du 29 juin au 29 juillet 2026

AVIS PUBLIC COUR MUNICIPALE DE REPENTIGNY

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

Ville de Repentigny

-VS-

Marie-Marthe Breton (rue Noiseux, Repentigny) | constat : CAE250843

CONSTAT D'INFRACTION

PRENEZ AVIS qu'une poursuite pénale a été intentée contre vous au moyen d'un constat d'infraction et débuté au moment de la parution de cet avis de publication. Une copie du constat est déposée au greffe de la Cour.

TRANSMISSION DU PLAIDOYER

Vous avez l'obligation de transmettre votre plaidoyer de culpabilité, de non-culpabilité ou effectuer votre paiement, dans les **trente (30) jours** qui suivent la date de parution de cet avis.

Le plaidoyer ou paiement doit être transmis à la **Cour Municipale de Repentigny**

À **DÉFAUT** de transmettre votre plaidoyer ou d'effectuer votre paiement, la poursuite sera instruite par défaut et un jugement rendu sans autre avis ni délai.



Roxanne Brousseau
Greffière et juge de paix
Cour municipale de Repentigny
450 470-3500

Mise en garde

Conformément aux articles 22.1 et 24 du Code de procédure pénale (RLRQ c. C-25.1), la signification par avis public a été autorisée par un juge. Cet avis contient des renseignements personnels. Ceux-ci ne peuvent être utilisés qu'aux fins prévues par l'ordonnance. Il est strictement interdit de reproduire, diffuser ou conserver ces renseignements, par quelque moyen que ce soit (copie, capture d'écran, etc.)